



N° 84/2024

Trèbes.**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE****PORTANT RÉGLEMENTATION
DU STATIONNEMENT DES VÉHICULES
ET DU CHEMINEMENT DES PIÉTONS****RUE DE L'AUBRAC****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRÈBES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2211-1, L. 2112-2, L. 2213-1, L. 2213-6 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription et livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire) ;

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment ses articles 25 et 27 ;

VU la demande formulée par l'entreprise LES DÉMÉNAGEURS BRETONS, Mas des Garrigues – 34230 Campagnan, en date du 15 mai 2024, en vue d'effectuer l'emménagement de la maison de M. SEVGLI, au droit du n°5, rue de l'Aubrac – 11800 TRÈBES ;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'autoriser et de veiller au bon déroulement de ce déménagement afin d'assurer la sécurité publique ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de ce déménagement, il y a lieu de réglementer momentanément le stationnement et le cheminement des piétons, rue de l'Aubrac ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le vendredi 24 mai 2024, à partir de 8h, l'entreprise LES DÉMÉNAGEURS BRETONS est autorisée à stationner rue de l'Aubrac à TRÈBES, avec le véhicule prévu à cet effet.

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules ne sera pas entravée pendant l'emménagement.

ARTICLE 3 : Le cheminement des piétons devra obligatoirement s'effectuer sur le trottoir opposé.

ARTICLE 4 : Nonobstant les dates fixées à l'article 1, ces dispositions d'exploitation du stationnement et du cheminement des piétons cesseront à la fin de cette intervention, concrétisée par la levée de la signalisation.

La signalisation au droit et aux abords du stationnement sera mise en place par le demandeur, maintenue en permanence en bon état et enlevée à la fin de l'intervention, sous contrôle de la Police Municipale.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. La signalisation permanente sera adaptée simultanément pour être en cohérence avec la signalisation temporaire.

ARTICLE 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 7 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

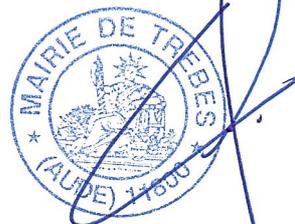
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

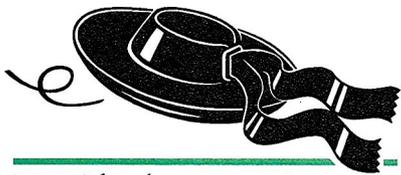
ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de la gendarmerie de Trèbes, la Police Municipale, les Services Techniques Municipaux et l'entreprise LES DÉMÉNAGEURS BRETONS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Trèbes, le 15 mai 2024

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES



Publié le : ... 16 mai 2024 ...



Les déménageurs bretons

LES DEMENAGEURS BRETONS "Sarl LEVERT"

agence de Montrouge

M. MAIRIE DE TREBES

PLACE DE HOTEL DE VILLE
11800 TREBES

Montrouge, le 15 mai 2024
DEVIS N° 06021084

Page 1

DEVIS N° 06021084 Fax: 04.68.78.87.23 Prix unitaire

Montant HT

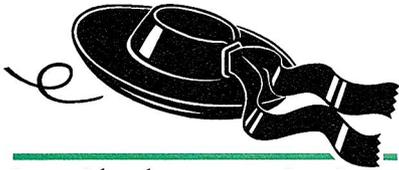
<p>Réservation de stationnement</p> <p>Livraison chez M. SEVGILI 5 RUE DE L'AUBRAC 11800 TREBES Maison Stationnement Portable: 06.44.21.47.83 Mail: bubu95580@gmail.com</p> <p>DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT:</p> <p>NOTRE ENTREPRISE SE TROUVANT CONTRAINTE D'EFFECTUER UN DEMENAGEMENT.</p> <p>DATE INTERVENTION LE : 24 MAI 2024 HORAIRE A COMPTER DE : 8H00</p> <p>IMMATRICULATION : 723 BZT 31 TONNAGE : PORTEUR DE 19 TONNES.</p> <p>LES ZONES DE LIVRAISON AVOISINANTES NE POUVANT ETRE RAISONNABLEMENT UTILISEES, NOUS SOLLICITONS UNE MESURE DE TOLERANCE POUR POUVOIR STATIONNER A CET ENDROIT.</p> <p>NOUS VOUS EN REMERCIONS D'AVANCE ET VOUS PRIONS DE BIEN VOULOIR NOUS TENIR INFORMES DU SUIVI.</p>			
--	--	--	--

Report page suivante...



La confiance a un nom

Commerçant indépendant affilié à la chaîne Les déménageurs bretons
Sarl LEVERT au capital de 320 200 euros – Siège: RD 32 – Mas des Garrigues – 34230 Campagnan
Tél: 01.60.08.60.55 – – Mail: montrouge@demenageurs-bretons.fr
RCS Montpellier – Siret: 448 085 225 00192 – TVA intra: FR05448085225 – NAF: 4942Z



Les déménageurs bretons

LES DEMENAGEURS BRETONS "Sarl LEVERT"

agence de Montrouge

M. MAIRIE DE TREBES

PLACE DE HOTEL DE VILLE
11800 TREBES

Montrouge, le 15 mai 2024

DEVIS N° 06021084

Page 2

DEVIS N° 06021084 Fax: 04.68.78.87.23 Prix unitaire

Montant HT

DANS L'ATTENTE DE VOTRE AVIS FAVORABLE, VEUILLEZ CROIRE, MADAME,
MONSIEUR, EN NOS RESPECTUEUX SENTIMENTS.

****LE SERVICE EXPLOITATION*****
RESERVATION D'UN STATIONNEMENT

En cas de litige ou de contestation, le consommateur peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

. Aucun escompte pour règlement anticipé.

Total HT	0,00
Exonéré de TVA	
Total TTC	0,00
Arrhes	0,00
Net à payer en euros	0,00

La confiance a un nom

Commerçant indépendant affilié à la chaîne Les déménageurs bretons
Sarl LEVERT au capital de 320 200 euros – Siège: RD 32 – Mas des Garrigues – 34230 Campagnan
Tél: 01.60.08.60.55 – Mail: montrouge@demenageurs-bretons.fr
RCS Montpellier – Siret: 448 085 225 00192 – TVA intra: FR05448085225 – NAF: 4942Z

